



UISP FO JUSTICE PARIS

DECLARATION LIMINAIRE

CSA I DU 19 NOVEMBRE 2025

Monsieur le président,

Mesdames, messieurs les membres du conseil social d'administration interrégional Paris (CSA I).

En préambule, Force Ouvrière Justice souhaite rendre hommage à notre collègue élève surveillante de la 222e promotion, tragiquement décédée lors de son stage au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Nous saluons le soutien apporté par l'administration dans ces moments difficiles et réaffirmons notre solidarité envers sa famille et l'ensemble des personnels affectés.

Sur l'ordre du jour arrêté, plusieurs points seront abordés pendant cette instance :

1. Convention logement

Force Ouvrière Justice souligne la précarité du logement en Île-de-France qui reste préoccupante, notamment en raison d'un manque d'anticipation dans la gestion des recrutements. Si notre organisation professionnelle reconnaît les efforts consentis par la Direction Interrégionale, des obstacles persistent : retards dans les travaux, logements insalubres, et lenteur administrative. L'offre est insuffisante face à la demande. Il est nécessaire de mener une réflexion d'ensemble par ce constat sur l'élargissement des conventions et une concurrence accrue entre bailleurs pour répondre aux besoins réels.

2. Médecine de prévention

Malgré les priorités affichées en matière de santé mentale, la médecine de prévention reste déficiente. L'exemple de Fresnes, où postes de médecins et infirmiers de prévention ne sont plus pourvus, est symptomatique. A cela s'ajoute, la situation de nombreux agents qui n'ont toujours pas de médecin traitant. Ces situations aggravent les risques psychosociaux dans un métier déjà exigeant et un environnement professionnel fortement dégradé par la

surpopulation carcérale et le manque d'effectif. L'absentéisme est l'un des marqueurs de ce malaise.

3. Méthodologie ACMT (Amélioration des Conditions et Moyens de Travail)

Face aux disparités dans l'application des ACMT, **Force Ouvrière Justice** sollicite une note d'harmonisation et un suivi rigoureux, en lien avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP). Une méthodologie claire et uniforme est indispensable pour garantir l'équité et l'efficacité des moyens alloués.

4. Questions diverses

Surpopulation carcérale : La gestion devient critique avec l'augmentation des extractions judiciaires et médicales, ainsi que la hausse des détenus présentant des troubles psychiatriques, sans structures adaptées suffisantes.

Heures supplémentaires : Le sous-effectif chronique entraîne une explosion des heures supplémentaires, dépassant parfois 1 000 heures dans le compteur RHS de certains agents. Aucune heure ne doit être gratuite, la conscience professionnelle ne peut justifier une précarisation financière. Il est difficile dans ce contexte dégradé de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Visioconférence : Pour réduire les extractions, source de risques et de congestion, **Force Ouvrière Justice** milite pour une généralisation immédiate et optimisée de la visioconférence, avec les moyens techniques et humains nécessaires.

Force Ouvrière Justice restera mobilisée pour défendre les droits et les conditions de travail des personnels. Nous attendons des engagements concrets et rapides sur l'ensemble de ces points.

Les membres du CSA I Force Ouvrière Justice Paris.

Adresse de l'UISP - FO : route départementale 927 chemin
vert 95524 Osny

Tel : 0646742400 / 0762649090

UISP - FO Justice Paris
Le : 19.11.2025

